



BALADOU Chantal	Exc	BALSO Nathalie	ok	BAZIN Mélisande	Exc	BOURY Fabien	ok
BRISSET Ludovic	ok	DISPERATI Alain	Exc	DUTHOIT Noémie	ok	FOREST Vivien	ok
FRANQUET Anna Léa	ok	GUEBEY Rémy	ok	IRIBARNES Yves	ok	JEROME Elisabeth	ok
MERMILLOD Amandine	Exc	MISSILLIER Céline	ok	OHRESSER Clément	ok	RUFFOND Roland	Exc
THIBAUT Guillaume	ok						

Réunion du Comité Directeur du 18 décembre 2019

Le Président ouvre la réunion du Comité Directeur à 20h00.

A l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du comité du mois de septembre 2019 :

Le Procès-verbal de la réunion du comité directeur du mois de septembre est soumis au vote et est approuvé par l'ensemble des participants présents ce soir.

- Proposition d'une participation des adhérents aux frais de formation :

A la suite de réflexions menées au cours de précédentes réunions du comité directeur, le Président du Caf-Aravis propose de demander aux adhérents inscrits à une sortie encadrée par un professionnel, une participation financière s'élevant à 60€ par weekend et 30€ par journée. Le but de cette participation étant de couvrir la moitié du coût du professionnel engagé et ce, même si la sortie n'est pas complète.

Les questions soulevées par ce financement :

- comment s'organise-t-on pour les règlements ? (le jour même ? à l'avance... ?)
- peut-on différencier la découverte de l'activité, et la formation vers l'autonomie ? toutes les sorties encadrées par un professionnel doivent-elles être concernées ?
- quelles sont les modalités de paiement ? et qui récupère l'argent ?
- quelles sont les conditions d'annulation ? délais d'annulation ? justifications d'annulation et de remboursement ?

La participation financière des adhérents aux sorties encadrées par un professionnel est approuvée par l'ensemble des membres présents. Cette participation sera demandée pour toute sortie encadrée par un professionnel même si la sortie est à visée de formation vers l'autonomie, à l'exception de la formation DVA qui doit rester gratuite, et doit ainsi motiver les gens à revenir se former et revoir les bons gestes de sécurité tous les ans ! Il est également précisé qu'à terme la validation de cette UF sécurité neige-avalanche sera nécessaire pour participer à une sortie hiver.

Le montant de cette participation est fixé à 60€ pour les week-ends et 30€ pour la journée.

- Représentation du Caf-Aravis aux différents rassemblements départementaux, régionaux et nationaux : recherche de volontaires :

Le Président souhaite être accompagné lors de ses déplacements aux AG du CD74 FFCAM, ainsi que lors de l'AG du comité régional et à l'AG nationale du CAF, et lance un appel aux volontaires.

- Pour la participation à l'AG CD74 FFCAM à Saint Pierre en Faucigny les membres représentatifs du CAF-Aravis seront : FOREST Vivien et JEROME Elisabeth.
- Pour l'AG du comité régional : le président donnera nos voies au club de La Roche-Bonneville
- Pour la participation à l'AG nationale à Tour : le président s'y rendra seul.

- Positionnement du Caf-Aravis face au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

Le président souhaite avertir l'ensemble des adhérents sur l'existence de ce projet de révision, et sur les possibilités pour chacun de s'exprimer sur ces projets, par le biais d'un mail informatif.

La proposition est acceptée.

"Le président informe les membres du Comité Directeur qu'un document urbanistique (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) est actuellement en cours de révision. Il intègre des projets à moyen termes (jusqu'en 2030) et concerne le volet économie et tourisme à l'échelle de la CCVT. Parmi les 8 projets proposés dans ce document, certains risquent d'impacter le milieu montagnard et l'activité agro-pastorale.

Cette procédure sollicite l'avis des citoyens jusqu'au 8 janvier 2020. Le président propose deux actions :

Dans un premier temps, informer les adhérents par mail sur l'existence de cette procédure, sans parti pris.

Dans un deuxième, le président propose de prendre rendez-vous avec le Commissaire-Enquêteur : il recueille l'avis des citoyens, selon les résultats il pourra donner son avis ou émettre des réserves sur les projets concernés.

Les membres du Comité Directeur valide les deux proposition."

- Objectifs de l'année :

Le président reprend les trois objectifs fixés lors de l'assemblée générale et qui sont :

- continuer l'effort de formation,
- renforcer et pérenniser les différentes activités existantes en trouvant des bénévoles et en donnant de la force et de la visibilité aux commissions,
- débiter une réflexion sur le handicap et sur ce que nous pouvons développer au sein de notre club.

L'ensemble de ces objectifs est soutenu et approuvé par le comité directeur.

- Recherche d'un second vice-président :

Le président renouvelle son appel pour qu'un second volontaire se propose pour le poste de vice-président, afin de seconder Clément OHRESSER (vice-président) et Vivien Forest

(président) dans la répartition des tâches car les activités sont nombreuses et leurs présences à toutes les réunions d'activités est difficilement assumable. Cet appel reste toujours à ce jour sans réponse.

- Le point sur un incident :

Les entraîneurs du club de basket se sont plaint de perturbations par Pascal Belin lors d'un match de basket un dimanche (Pascal Belin qui s'était rendu au gymnase pour fixer des étiquettes de cotations de voies au mur). A cette perturbation s'ajoute un retour négatif du basket sur l'état du gymnase soit disant laissé par les créneaux d'escalade en semaine.

Afin de régler le différend et de ne pas envenimer la situation, il est suggéré de proposer une discussion commune, à l'initiative de la mairie, avec l'ensemble des utilisateurs du gymnase afin d'organiser la bonne entente entre les activités.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

- UFCA

Une nouvelle UFCA sera prévue par les CAF afin de valider notamment le recyclage des encadrants escalade enfant.

- Participation des adolescents aux sorties adultes

Ludovic réitère sa demande d'autoriser les adolescents à participer aux sorties adultes. Cette demande concerne des adolescents âgés de 16 à 18 ans, avec ou sans parents accompagnateurs, pour une participation à la marge des sorties c'est-à-dire qu'il faudra limiter leur nombre au sein d'une sortie.

La question de la légalité et de la responsabilité de l'encadrant se pose rapidement et il semble que légalement un initiateur peut encadrer des mineurs, et au niveau de la réglementation FFCAM en milieu non aseptisé, l'encadrement est limité à des enfants de 16 ans et plus.

Informez les responsables d'activité sur la possibilité d'encadrer un à deux ados dans le cadre d'une sortie collective

La proposition d'autoriser les adolescents à participer aux sorties adultes est acceptée par les membres du comité présents sous réserve du respect des conditions suivantes :

- avoir 16 ans et être accompagné d'un parent,
- la participation est limitée à deux adolescents par sortie (soient deux jeunes et deux parents)
- et après rédaction d'une note interne pour expliquer la démarche aux encadrants.

- Passerelles FFME et FFCAM ?

Qu'en est-il des passerelles FFME et FFCAM pour le recyclage de certains encadrants et la participation aux encadrements de nouveaux bénévoles qualifiés FFME ? Il semblerait que nous n'ayons à ce jour encore aucune réponse claire des deux organisations.

- Ski alpinisme

THIBAUT Guillaume, nouvellement entré au bureau souhaite créer une activité Ski alpinisme au sein du Caf-Aravis et propose de réaliser un sondage pour connaître les intéressés, et le mode de développement de cette activité soit sous forme de groupe, ou via des entraînements...

Il demande également la création d'un accès extranet pour cibler les adhérents potentiellement intéressés.

- Remerciement pour les gilets floqués :

Un petit mot de remerciement pour les gilets floqués offerts aux bénévoles.

L'Ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 22H.